

SÉMINAIRE DE CLÔTURE DU PROJET LABPSE

JEUDI 10 MARS 2022
CAMPUS DE THE LAND, RENNES

COMPTE RENDU

Accueil des participants à The Land (Rennes)

Séance introductive

Mot d'accueil de Jean-Marc ESNAULT, directeur de The Land, et présentation du déroulement du séminaire de clôture par Hélène PAILLARD, Co-pilote et gestionnaire du projet LabPSE à Trame.

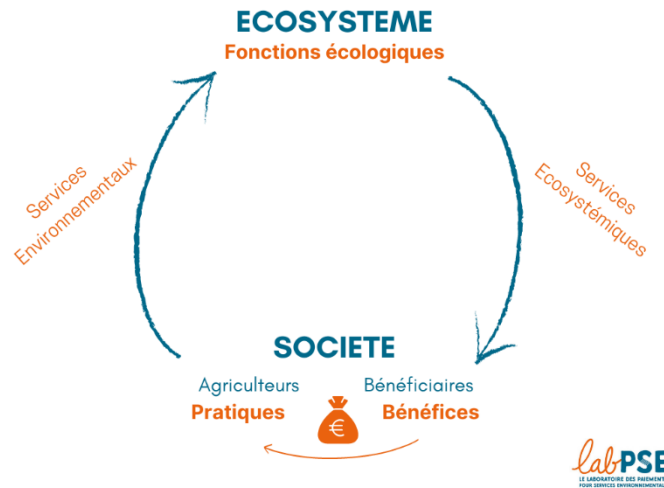
Le projet de recherche-action LabPSE – le Laboratoire des PSE

Intervenantes : Hélène PAILLARD (Co-pilote du projet LabPSE, Trame), Alice ISSANCHOU (Co-pilote du projet LabPSE, chargée de recherche en économie, INRAE UMR SMART) et Sandra DELAUNAY (Animatrice des territoires d'expérimentation du LabPSE, Trame)

Le projet LabPSE a émergé d'un Living Lab organisé par Trame sur la thématique de la valorisation des externalités positives environnementales et suite à l'intérêt porté par les agriculteurs aux PSE. Le projet LabPSE – Laboratoire des paiements pour services environnementaux – est porté par l'association Trame et INRAE, initialement par Philippe Desnos et Michel Pech, avec la collaboration de nombreuses structures : réseaux agricoles (CUMA, CIVAM), organismes publics (CDC Biodiversité, Collectivité Eau du Bassin Rennais, Terres en Villes, Office International de l'Eau), organismes de recherche et d'enseignement (ESA, The Land), entreprise (Crédit mutuel de Bretagne) et associations (Fédération régionale de Bretagne, Bretagne Vivante). Le projet a reçu le soutien financier du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, de l'Ademe, de la région Bretagne, de la Fondation de France et de l'Union Européenne.

Les objectifs du LabPSE sont de : (1) faire émerger des offres de PSE, (2) faire converger la demande), accompagner la signature des contrats, (3) accompagner la signature des contrats et (4) diffuser les enseignements du projet. Pour ce faire, il s'appuie sur des **collectifs locaux agricoles** et associatifs, afin d'élaborer des PSE au service de **projets de territoires multi-acteurs** relevant du **droit privé** qui soient complémentaires aux politiques publiques.

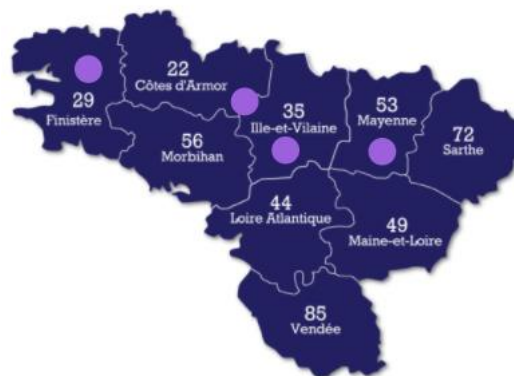
L'expérimentation du LabPSE porte ainsi sur le **paiement des services environnementaux** qui en agriculture sont des dispositifs qui **rémunèrent les agriculteurs pour des actions** qui contribuent à **restaurer ou maintenir des écosystèmes** dont la société tire des avantages (les biens et services écosystémiques) (Duval et al. 2019).



Le PSE est une transaction volontaire (contrat), dans laquelle un service environnemental défini est « acheté » par un (au minimum acquéreur à un (au minimum) fournisseur si, et seulement si, ce dernier sécurise la fourniture du service (conditionnalité) (Wunder 2005). **La conditionnalité et l'additionnalité sont deux critères d'efficacité** des PSE : la conditionnalité impose que le paiement ne soit effectué qu'à condition que le service environnemental soit rendu et l'additionnalité du PSE assure que le PSE permette une fourniture de services qui n'aurait pas eu lieu sans ce dispositif (a minima, le PSE doit être forcément plus exigeant que la réglementation).

De nombreux exemples de PSE inspirants sont disponibles dans le benchmarking LabPSE (disponible sur demande) et le catalogue de cas d'étude CONSOLE (disponible en anglais sur le [site internet du projet](#)). Selon la nature de l'acheteur de services environnementaux, le contrat de PSE peut relever du droit privé ou du droit public.

Dans le projet LabPSE, il y a quatre territoires : (1) Brest-Monts d'Arrée, (2) Haute-Rance, (3) Vallée de la Seiche et (4) Sud-Mayenne.



Sur ces quatre territoires, ce sont quatorze agriculteurs qui se sont engagés volontairement dans ces expérimentations avec de nombreux autres acteurs locaux impliqués (associations, collectivités) : Fédérations régionale et départementale des chasseurs, Bretagne Vivante, Collectivité Eau du Bassin Rennais, GAL Sud Mayenne, etc.

Des offres existent sur chacun de ces territoires : une offre d'écopâturage sur Brest Métropole (avec un marché public qui perdure), des offres « agrosystème » sur les territoires de la Haute-Rance et du Sud-Mayenne et une offre « Carabes et Canopée » sur le territoire de la vallée de la Seiche.

Pour construire et consolider ces offres, des diagnostics et méthodes d'évaluation des services environnementaux ont été mis en place : protocole d'évaluation de la biodiversité des prairies écopâturées, diagnostic zones humides, méthode IDEA, plan de gestion durable des haies... Cela a permis d'élaborer un cahier des charges et une méthode de calcul de prix sur certains territoires.

Une coopération territoriale autour du PSE a été installée sur les territoires Sud-Mayenne et Vallée de la Seiche, avec une réflexion autour de la structuration du dispositif PSE en cours. Sur le territoire de la Haute-Rance, un processus de construction et de négociation d'un contrat de PSE a été initié avec un demandeur public sur 12 mois, qui n'a pas abouti.

Les enseignements du projet LabPSE : préconisations pour favoriser l'émergence de projets de PSE territoriaux à l'initiative de collectifs d'agriculteurs

Intervenantes : Bertille THAREAU (Responsable du LARESS et de la Chaire Mutations Agricoles, Sociologue, ESA) et Caroline LEROUX (Sociologue, ESA)

Les PSE expérimentés dans le projet LabPSE ont pour particularité de permettre à des collectifs d'agriculteurs d'être acteurs de la valorisation de leurs pratiques en portant leur projet dans leur territoire.

Les enseignements ont été déclinés en suivant 3 grandes étapes du processus de développement des PSE :

(1) la mobilisation des acteurs : comment mobiliser les agriculteurs, en composant le collectif (homogène ou hétérogène), en recrutant des agriculteurs et en les mobilisant dans le temps ; comment mobiliser les autres acteurs et installer un réseau pluriacteurs, en identifiant les acteurs, et établir des liens, travailler un objet commun à partir de points de vue différents, des temporalités différentes, des visions qui peuvent évoluer ;

(2) la construction du PSE : quels sont les arbitrages à faire et leurs enjeux, selon par exemple que le PSE porte sur un ou plusieurs services, sur tout ou partie de l'exploitation, sur l'ambition du projet ; comment définir les finalités et l'objet du PSE, construire le cahier des charges et le fonctionnement du dispositif en mobilisant les connaissances des agriculteurs et des acteurs du territoire.

(3) la pérennisation du dispositif – en construisant une gouvernance du dispositif, par exemple en créant une structure dédiée où sont définis des rôles et fonctions.

Point de vigilance : l'expérimentation est un contexte singulier, c'est une démarche de conception-innovation qui prend plus de temps que la mise en place du dispositif en situation « normale ». Des moyens importants ont été engagés pour soutenir l'innovation et il y a un intérêt de différents acteurs pour monter en compétence qui aide à mobiliser dans le cadre d'une telle expérimentation.

Les enseignements et préconisations présentés lors du séminaire de clôture seront repris dans le guide méthode à paraître à l'été 2022.

Table Ronde : Comment se rencontrent et se mobilisent les différents acteurs locaux pour aboutir à un projet de PSE ?

Animée par : Sandra Delaunay (TRAME)

Avec la participation de : Daniel Caugant (CMB Arkéa), Aurélien Leray (paysan), Luc Guihard (Bretagne Vivante), David Rolland (Fédération départementale des chasseurs 22)

Dans cette table ronde, les différents acteurs locaux, parties prenantes du LabPSE, ont raconté comment et pourquoi ils se sont engagés dans l'expérimentation LabPSE. Initialement, ils ont été approché par le chef de projet LabPSE ou des partenaires du projet. Aurélien Leray, paysan et membre du groupe du territoire de la Vallée de la Seiche a particulièrement été intéressé par l'émergence d'une démarche de terrain, avec des paysans et paysannes qui décident, avec une animation qui permettent de faire discuter des personnes différentes et d'amener une approche système dans les PSE.

Pour la fédération régionale des chasseurs, il y a un intérêt pour les PSE comme outil d'amélioration des espaces accueillant la petite faune chassable et une opportunité de défendre l'idée d'un PSE entre agriculteurs et chasseurs qui soit d'abord un contrat moral et social, avec une balance neutre entre les bénéfices que chacun rend à l'autre.

Luc Guihard (Bretagne Vivante) et Daniel Caugant (CMB) y ont vu l'opportunité de s'informer sur le sujet des PSE de manière plus complète – les deux structures ayant déjà été sollicitées sur d'autres projets de PSE.

Par la suite, Aurélien Leray a partagé comment le collectif d'agriculteurs s'était formé sur le territoire de la Vallée de la Seiche et comment ils avaient abouti aux choix d'un PSE centré sur la haie. La gouvernance sur ce territoire s'est faite à partir du collectif d'agriculteurs qui s'est ensuite ouvert à d'autres acteurs locaux dans un esprit d'approche partenariale, transparente et ouverte. Aboutir à cette offre de PSE, c'est aussi beaucoup de temps et d'animation, avec environ 20 rencontres depuis juillet 2020, et des compromis pour parvenir à une offre commune.

La fédération départementale des chasseurs a également investi du temps, de l'outil et de l'expertise pour accompagner les agriculteurs, notamment en mobilisant l'outil du label haie. Bretagne Vivante a eu un rôle surtout dans les temps de rencontre, en apportant une entrée beaucoup plus large sur l'écologie.

Daniel Caugant a ensuite proposé son analyse sur les conditions qui seraient à réunir pour mobiliser des entreprises afin qu'elles soient acheteuses de PSE.

Tout au long de ce projet, les visions des uns et des autres sur les PSE ont évolué. A la fin de cette table ronde, chaque participant a été invité à décliner quels étaient pour eux les principaux enjeux pour que des PSE deviennent un levier efficace pour la transition écologique : des PSE encadrés avec des cahiers des charges précis, qui puisse garantir que le service soit rendu, pour instaurer la confiance entre les co-contractants. Il est important que le PSE soit territorial, avec une approche systémique qui permette de travailler sur un bouquet de services et agriculteurs d'avoir un autre regard sur leur exploitation. L'accompagnement et la diversité des acteurs dans le dispositif sont importants pour que le dispositif de PSE rayonne et soit ainsi plus efficace. On pourrait imaginer des PSE avec financements privés, gérés avec un collègue représentant les collectivités locales et les citoyens. Il serait souhaitable qu'il soit financé par une entreprise du territoire. Le lien entreprise-agriculture serait à travailler, mais l'Etat aurait également un rôle à jouer, notamment en termes de comptabilité extrafinancière qui valoriserait ce type de financements, avec une adaptation des cadres juridiques et financiers. Il s'agirait en effet de maintenir une transparence sur les flux financiers afin d'éviter le risque d'une privatisation de la politique agricole et des enjeux agricoles – s'assurer que le dispositif soit bien au bénéfice de la société, de la planète et des agriculteurs.

La totalité des échanges est disponible dans la vidéo de rediffusion du séminaire.

Conclusion

UN PROJET PORTÉ PAR



AVEC LA CONTRIBUTION DE



ET LE SOUTIEN DE

